

**DÉCISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE EN
VERTU DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT À
L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.**



DECISION DU MAIRE

ADOPTANT LE PRINCIPE DE LA VENTE
D'UN VEHICULE

Le Maire,

VU l'article L.2122-22, alinéa 10, du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération D2017-1-6-001 du 06 mars 2017 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT que l'état du véhicule justifie sa vente,

VU la proposition de rachat faite par la société SIVEL sise 25 rue Boileau 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES,

CONSIDERANT qu'il est proposé de retenir la proposition faite par la société SIVEL,

VU le budget communal,

DECIDE

ARTICLE 1 : Est autorisée la vente à la société SIVEL sise 25 rue Boileau 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES le véhicule désigné ci-après :

Marque	RENAULT
Genre	CAMIONNETTE
N° de série	VF1FC0JHF26791419
Type	FC0JHF
1 ^{ère} mise en circulation	15/05/2002
Immatriculation	3380VQ94
Affectation	MAGASIN
N° de parc	014

ARTICLE 2 : La recette correspondante, soit la somme de 250 € (deux cent cinquante euros), sera constatée au budget du présent exercice.

ARTICLE 3 : La vente est autorisée à compter de ce jour et ne pourra être réalisée que contre remise, par le repreneur, du règlement prévu.

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20200313-2020-39-AR
Date de télétransmission : 16/03/2020
Date de réception préfecture : 16/03/2020

ARTICLE 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le préfet du Val-de-Marne, pour le contrôle de la légalité,
- Monsieur le directeur général des services, pour exécution,
- Madame le comptable public, responsable de la trésorerie de Créteil-municipale,
- Monsieur le Directeur de la société SIVEL sise 25 rue Boileau 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil municipal.

Communication sera donnée au conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Créteil, le treize mars deux mille vingt.



Le Maire,

[Signature]
Laurent CATHALA

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20200313-2020-39-AR
Date de télétransmission : 16/03/2020
Date de réception préfecture : 16/03/2020